

Commune de
PERROY

Perroy, le 25 novembre 2024

Conseil Communal de Perroy du 5 décembre 2024

Rapport de la Commission Gestion-Finances – Préavis No 13/2024 – Budget 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion-finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Fabrice Strevens, Christophe Jaccoud, Charly Muller et Walter Bietry s'est réunie afin d'étudier le préavis 13/2024.

En date du 20 novembre 2024, elle a rencontré le municipal en charge des finances, Monsieur Jörg Dreier ainsi que la boursière, Madame Annabelle Grandjean qui ont répondu à toutes nos questions portant sur le préavis cité en titre. Nous estimons avoir reçu les informations adéquates et les en remercions.

Nous remercions en particulier Madame Grandjean pour la qualité de son travail concernant la présentation du document Budget 2025 dans le contexte du passage au nouveau plan comptable MCH2.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE

La lecture du budget est particulièrement difficile cette année à la suite du passage au nouveau plan comptable MCH2. En effet, sur la plupart des postes, cela empêche une comparaison directe avec le budget 2024 et les comptes des années précédentes, la nouvelle nomenclature comptable n'étant pas liée « un pour un » à l'ancienne. Cependant nous saluons là encore le travail de la boursière qui avait anticipé ce changement lors de la clôture des comptes 2023 de façon que la correspondance avec le budget 2025 soit plus logique. Il n'en est malheureusement pas de même pour le budget 2024 (réalisé plus tôt).

Une fois neutralisés les écarts résultants du désalignement des comptes MCH1-MCH2, nous constatons que le budget sur les postes entièrement sous contrôle de la commune (rémunération des autorités et personnel communal, entretiens, gestion du parc locatif et des terrains, frais de fonctionnement, amortissement du patrimoine administratif, etc...) est stable et en ligne avec les évolutions légères des dernières années. Cela résulte d'un travail réalisé avec soin pour contenir au mieux les dépenses communales tout en maintenant le niveau de service adéquat à la population.

Concernant les postes liés aux revenus et charges de l'impôt et des péréquations et participations aux associations inter-communales nous constatons d'une part la confirmation de la tendance baissière des revenus depuis 2022 et une augmentation de certaines participations, notamment pour le financement d'Enjeu. La balance est néanmoins relativement stable grâce à une réduction significative de la facture sociale.

Si l'on se concentre sur la synthèse globale, on peut relever une baisse des charges de 5.5% par rapport aux comptes 2023 et de 8.8% par rapport au budget 2024. Dans le même temps, une diminution des revenus respectivement de 10,5% et 8.8%.

Nous aboutissons logiquement à un résultat très comparable à celui du budget 2024 avec un excédent de charges de 633'237,00-CHF (contre 879'679,00-CHF en 2024) et une marge d'autofinancement négative de 171'493,00-CHF (pas comparable directement avec celle du budget 2024 en raison des modifications de calculs et de gestion des réserves de MCH2). À noter que les 2 points d'impôts additionnels votés lors du dernier Conseil Communal sont inclus dans le budget, ce qui explique en partie la réduction de l'excédent de charges par rapport au budget 2024, mais cela n'est pas suffisant pour atteindre l'équilibre.

Au vu de cette analyse nous ne pouvons que confirmer comme les 2 années précédentes que la situation financière de la commune reste fragile et nécessite un effort soutenu de la Municipalité afin de minimiser le recours à l'emprunt pour assurer la trésorerie et une priorisation des investissements à consentir dans les prochaines années. Nous relevons à ce sujet que le plan d'investissements est structuré et priorisé et reste cohérent par rapport aux années précédentes.

Enfin, il faut noter que nous entrons dans une période de plus grande stabilité et prédictibilité financière avec :

- une évolution faible prévue du nombre d'habitants (1600 en 2024) à compter de 2025, la fin des turbulences dues aux différents rattrapages fiscaux des années précédentes,
- un nouveau plan comptable plus lisible et des règles de péréquations plus facilement prévisibles puisque plus fortement liées au nombre d'habitants et/ou de contribuables.

Nous attendons donc que les budgets à venir soient de plus en plus en ligne avec les résultats réels, ce qui permettra à la Municipalité et au Conseil de prendre des décisions avec moins d'incertitude.

ANALYSE DETAILLÉE

Nous vous présentons ici quelques éclairages pour mieux comprendre les points principaux qui soutiennent l'analyse de synthèse.

Charges des autorités et de personnel – salaires et cotisations sociales – imputations internes

Le nouveau plan comptable rend la comparaison difficile car les différentes cotisations et charges sont ventilées différemment et les charges de personnel spéciaux (organistes, patrouilleurs scolaires, auxiliaires plage...) font l'objet d'imputations internes pour respecter la nouvelle nomenclature. Cela étant, nous constatons que les rémunérations et charges de personnel et d'autorités sont restées stables à l'exception des adaptations légères dictées par le nouveau règlement communal ainsi que des augmentations liées au plan LPP et des assurances sociales.

Impôts

L'estimation des revenus fiscaux est basée sur les résultats 2023, en incluant l'augmentation de 2 points du taux communal. La tendance baissière des revenus de l'impôt se confirme depuis 2022 pour retrouver des niveaux proches de 2018-19. En détaillant, on constate que si l'impôt sur le revenu est relativement stable (hors turbulences de rattrapages), en partie grâce à l'adoption des 2 points supplémentaires, les impôts sur la fortune et ceux liés à l'immobilier (droits de mutation, gains immobiliers) sont en net recul depuis 2022. Nous nous attendons à ce que cette tendance se confirme à la suite de l'adoption du PACOM qui va vraisemblablement ralentir les transactions immobilières et à la stabilisation du nombre d'habitants.

Péréquation et contributions aux associations inter-communales (postes principaux)

- Enjeu : augmentation significative par rapport aux comptes 2023 (128'000,00-CHF soit 8.9% environ en comparant les balances charges/revenus du budget 2025 et des comptes 2023). L'augmentation de places disponibles en accueil de jour ainsi que l'évolution de l'organisation interne d'ENJEU depuis 2023 en sont les causes principales.
- Péréquation financière : augmentation significative de la balance charges/revenus par rapport aux comptes 2023 : +761'409,00-CHF, soit quasi 40%.
- Facture sociale : réduction significative de la balance charges/revenus par rapport aux comptes 2023 : -560'070,00-CHF soit 26.5%
 - Les écarts des 2 postes précédents sont difficiles à expliquer autrement que par le nouveau mode de calcul de la péréquation (NPV) mais on peut noter qu'au final nous subissons une augmentation de charge d'environ 5% sur l'ensemble de ces postes soit 200'000,00-CHF.

Investissements

Le plan est cohérent avec les versions précédentes et met l'accent sur des priorités de rénovation du patrimoine administratif. Nous relevons qu'une partie des investissements a été engagée suite à plusieurs préavis acceptés entre 2021 et 2024 et que la Municipalité a effectué un emprunt groupé pour obtenir de meilleures conditions.

Nous attirons votre attention sur la projection de l'endettement disponible avec le plan d'investissements actuel et les amortissements prévus qui nous amène à un solde disponible d'environ 5'500'000,00-CHF fin 2026 au regard de notre plafond d'endettement total de 20'000'000,00-CHF. Cela est encore acceptable mais si l'on suit le plan d'investissements, on voit que le plafond serait atteint aux environs de 2029. Cela sous-entend que nous devons réduire les investissements ou augmenter nos revenus à cet horizon afin de pouvoir suivre ce plan.

CONCLUSION

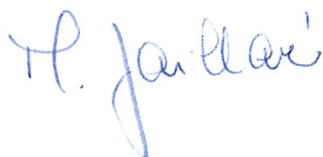
Après l'analyse et les échanges avec la Municipalité, la commission de Gestion-Finances confirme que les finances communales sont certes toujours fragiles mais bien structurées et pilotées avec une prédictibilité en amélioration significative d'année en année.

Au vu de toutes ces informations, la commission de Gestion-Finances vous propose d'accepter le préavis no 13/2024-Budget 2025, tel que présenté.

Pour la commission de Gestion-Finances : Mireille Gaillard, Philippe Achard, Stéphane Bettems, Didier Blanchard, Fabrice Strevens, Charly Muller et Walter Biétry

La présidente

Mireille Gaillard



Le rapporteur

Walter Biétry

